

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COPIL

DE PRESLES-EN-BRIE

EN DATE DU 03/11/2015

L'an deux mil quinze, le mardi 03 novembre 2015, à dix-neuf heures, s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, le Comité de Pilotage, dûment convoqué, sous la présidence de Madame Florence BONNY, adjointe aux affaires scolaires.

PRÉSENTS :

- Madame BONNY Florence, *Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires,*
- Monsieur DERAMEZ Pascal, *Elu membre du groupe de travail Rythmes Scolaires,*

- Madame VENTRI Laëtitia, *Titulaire élue de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur GEKIERE Jonathan, *Titulaire élu de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur LACROIX Sébastien, *Suppléant élu de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur PERNELLE Johnny, *Suppléant élu de parent d'élève maternelle,*
- Madame BESLAY Karine, *Suppléante élue de parent d'élève maternelle et titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Monsieur DIMITRIJEVIC Lionel, *Titulaire élu de parent d'élève élémentaire,*
- Madame DESFORGES Sandrine, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame BEN SAID CHATILLON, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame JENTGEN Lydia, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*

- Madame LECOQ Sylvie, *Directrice de l'école maternelle,*
- Monsieur NICAUD Mickaël, *Directeur de l'école élémentaire,*
- Madame GARNIER Catherine, *Professeur des écoles et référente des TAP maternelles,*
- Madame BECRET Natacha, *Directrice de l'ALSH et référente des TAP élémentaires,*
- Madame PETILLION Myriam, *Directrice adjointe de l'ALSH.*

Membres du COPIL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame HAGER Sophie, *Titulaire élue de parent d'élève maternelle,*
- Monsieur PRESEAU Raphaël, *Titulaire élu de parent d'élève maternelle,*
- Madame THEULEAU Alexandra, *Suppléante élue de parent d'élève maternelle,*
- Madame LOUISE DIT MAUGER Pascale, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame DOS SANTOS Laure, *Titulaire élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame TESSIER Aurélie, *Suppléante élue de parent d'élève élémentaire,*
- Madame MANICHON Sonia, *Suppléante élue de parent d'élève élémentaire.*

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique, *Maire.*
- Madame DHERMONS Delphine, *Directrice Générale des Services.*
- Madame RICHARD Rolande, *Adjointe au Maire en charge de la communication.*

Le quorum étant atteint, la réunion du COPIL débute à dix-neuf heures.

I. PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET DES MISSIONS DU COMITE DE PILOTAGE

L'assemblée est informée que le projet éducatif territorial mis en place à la suite des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 a été validé le 20 août 2015.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ fait remarquer que peu de communes ont adopté un PEDT. En cause peut-être, la lourdeur du montage du dossier et le choix de ne pas mettre en place d'organisation spécifique.

Il est rappelé les missions du Comité de Pilotage et sa composition l'année précédente : 3 parents en élémentaire et 3 parents en maternelle parmi les parents d'élèves élus. A ce sujet, la décision est prise de permettre à tous les parents invités de composer le comité de pilotage pour l'année scolaire en cours, 2015-2016. Ces derniers viennent s'ajouter aux élus en charge des affaires scolaires et aux différents acteurs des TAP.

II. RAPPEL DU BILAN 2014-2015

Madame Florence BONNY rappelle l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires et le résultat de l'enquête de satisfaction menée en 2014-2015 auprès des parents et des élèves maternelles et élémentaires. Ce dernier est très positif.

Les décisions prises en fin d'année scolaire, notamment concernant la diminution du nombre d'encadrants en maternelle et en élémentaire, amènent M. Dominique RODRIGUEZ à préciser qu'une surveillance des taux d'encadrement sera opérée de près pour l'année en cours.

III. PRESENTATION DES INDICATEURS D'INSCRIPTIONS AUX TAP

Les taux de fréquentation, d'assiduité et d'encadrement pour chaque cycle sont détaillés.

a) Fréquentation et assiduité

En maternelle, le nombre d'enfant en classe a évolué de 4 % mais l'évolution importante concerne en fait la fréquentation qui a fait un bon en moyenne de 11 %. A noter également que ce sont les « petits » qui sont les plus nombreux, ce qui impacte plus fortement le travail des animateurs. En effet, l'attention de l'assistance est portée sur le fait que les premières années sont vraiment jeunes et ne sont pas encore propres.

En élémentaire, le nombre total d'enfant à l'école a augmenté de 6 % mais la fréquentation est restée stable passant d'un taux de 92 % à 91 %. Ainsi, le nombre d'enfants en TAP n'a-t-il évolué que de 5 %.

b) Encadrement

Il est précisé qu'une marge de manœuvre étendue en termes d'encadrement demeure sur les cycles 2 (CP, CE1) et 3 (CE2, CM1, CM2). La maternelle, quant à elle, est encadrée dans sa limite la plus juste au vu de la réglementation et une surveillance soutenue sera apportée sur ce point.

c) Absences des élémentaires

Monsieur NICAUD a évoqué le problème posé pour la gestion des absences et en particulier celles des élémentaires. Face à cette difficulté, ***il est décidé de refaire une campagne de communication indiquant le numéro de portable de l'équipe d'animation en charge des TAP pour les élémentaires et de créer une adresse mail dédiée aux absences en ce domaine.***

d) Mercredis

L'étude de l'impact des rythmes scolaires sur les mercredis révèle, après une forte baisse l'année précédente, une augmentation de la fréquentation tant au sein de la cantine que de l'ALSH pour la même proportion d'enfants (une vingtaine d'enfants ne restent pas au centre).

IV. EVALUATION DES COÛTS

Le coût annuel de l'organisation des rythmes scolaires s'élève à plus de 45 000 €, soit 179 € par enfant. Grâce au PEDT mis en place, l'Etat reverse une aide d'un montant de 50 € par enfant, ramenant le coût annuel à 129 € par enfant.

Cette dépense est lourde et conduit aujourd'hui la municipalité à rechercher des pistes d'économie, informe Monsieur Dominique RODRIGUEZ. Si le fond d'aide de l'Etat s'arrête l'année prochaine, une partie des dépenses se verra imputée aux parents d'élèves. Pour information, il semblerait que la moyenne recensée en matière de tarification soit d'une valeur de 100 € par enfant sur une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 20h30.